

Continuité pédagogique Covid-19

Conseils aux parents

d'élèves à besoins éducatifs particuliers

Votre enfant présente des besoins éducatifs particuliers :

- Il est en situation de handicap en établissement scolaire, avec ou sans Ulis, ou bien en établissement médico-social ou de santé.
- Il est scolarisé en Segpa de collège ou en Erea-LEA.
- Il connaît peut-être des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (les Dys).
- Il vient d'arriver en France et ne connaît pas encore bien la langue française.
- Il bénéficie d'un dispositif pédagogique particulier contre le décrochage scolaire.

Pendant la fermeture des écoles, des collèges et des lycées, votre enfant, comme les autres enfants, a droit à la continuité pédagogique. C'est aussi cela, l'école inclusive.

Voici quelques conseils simples pour vous aider pendant cette période.

LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE, C'EST QUOI ?

- C'est garder le contact avec l'école et les professeurs pendant la longue période de fermeture due à l'épidémie de Covid-19.
- C'est aider les élèves à garder leurs apprentissages et leur capacité à apprendre. Il faut éviter qu'ils oublient.
- C'est occuper utilement les enfants pendant la longue période de confinement avec des activités dont ils ont l'habitude.
- C'est entraîner les élèves qui préparent des examens qu'ils passeront quand les écoles, les collèges et les lycées seront ouverts.
- Si votre enfant bénéficie d'un PPRE, d'un PAP ou d'un PPS, ce dispositif d'aménagement pédagogique est toujours actif pour les activités pédagogiques proposées par les professeurs.
- La continuité pédagogique peut se faire :
 - Par Internet avec l'ENT (espace numérique de travail) de l'établissement, ou par courrier électronique.

- Par téléphone.
- Très exceptionnellement par échanges de documents imprimés dans des conditions particulièrement sécurisées pour éviter la contagion du coronavirus.

QUI S'OCCUPE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ?

- Dans les écoles, le directeur ou la directrice gardent le contact avec les professeurs et les parents des élèves.
- Dans les collèges et les lycées, les chefs d'établissement, leurs adjoints et les CPE gardent le contact avec les professeurs et les parents d'élèves. Le professeur principal de votre enfant veille à la coordination de ses collègues, comme d'habitude. Il peut vous téléphoner.
- Pour tous les élèves, les professeurs gardent le contact et proposent des activités à faire à la maison.
- Si votre enfant bénéficie d'un professeur spécialisé (Ulis, UE, Segpa et Erea-LEA, UPE2A, dispositif relais), ce professeur est capable de prévoir les adaptations dont votre enfant a besoin. Vous pouvez lui demander des conseils.
- Si votre enfant est en situation de handicap, le professeur référent garde le contact avec vous et les autres partenaires. Il peut organiser des réunions de l'ESS (équipe de suivi de la scolarisation) à distance en visioconférence ou en audioconférence.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

- La période est longue et difficile pour tout le monde et il faut en tenir compte. Cela veut dire que la continuité pédagogique doit rester simple et utile sans devenir une source supplémentaire de souci pour les parents et les enfants. Il faut se rappeler à quoi elle sert et parfois le rappeler aux enfants : garder ce que l'on a appris pour ne pas le perdre et garder sa capacité à apprendre.
- Veillez à garder le contact avec l'école, le collège ou le lycée, voire avec l'établissement médico-social ou de santé où votre enfant suit sa scolarité :
 - Par Internet,
 - Par téléphone si cela est nécessaire.
- Veillez régulièrement à vérifier quelles activités pédagogiques ont été proposées à votre enfant en lui montrant que cela vous intéresse et que vous souhaitez qu'il les fasse.



- Si cela est utile, aidez votre enfant à organiser son temps de travail en identifiant des heures pour le faire dans la journée.
- Si votre enfant en a vraiment besoin, et si vous le pouvez, accompagnez-le pendant les activités pédagogiques qu'il doit faire. Par exemple, pour réciter un texte appris par cœur, pour relire un texte qu'il a écrit et vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs d'étourderie (mots oubliés, par exemple).
- Si vous voyez que votre enfant a de grosses difficultés pour faire ce que lui demande un professeur, vous pouvez le faire savoir par écrit à ce professeur et lui demander des conseils.

Coronavirus : les conseils du Professeur Richard Delorme pour les familles TDAH

⇒ <https://handicap.gouv.fr/actualites/article/coronavirus-les-conseils-du-professeur-richard-delorme-pour-les-familles-tdah>

Coronavirus : comment vivre le confinement avec un enfant autiste ?

⇒ https://www.autismeinfoservice.fr/sites/default/files/inline-files/COVID-19_Autisme_VF_0.pdf